

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2021
DES DELEGATAIRES DES PARCS DE STATIONNEMENT**
Sociétés EFFIA, INDIGO, LPA, Q-PARK

CONTEXTE

La Métropole de Lyon est, à ce jour, propriétaire de 32 parcs de stationnement automobile en ouvrages. Ces parcs sont essentiellement situés sur le territoire de la Ville de Lyon, à l'exception de deux, sur Villeurbanne et Oullins. Ces parcs représentent 16 500 places de stationnement. Ils sont aujourd'hui gérés principalement sous la forme de contrats de délégation de service public (DSP) dont les titulaires sont principalement LPA (Lyon Parc Auto - 22 contrats), Q-Park (2 contrats), Effia (2 contrats), Indigo (2 contrats), la S.A. Récamier et la SNC Roosevelt.

L'exercice 2021 a été marqué par la reprise progressive d'activité faisant suite à la crise sanitaire Covid-19. En effet, les différentes mesures gouvernementales avaient fortement réduit la fréquentation horaire des parcs de stationnement (mesures de confinement, couvre-feu, fermeture des commerces, incitation au télétravail), la levée progressive de ces mesures a engendré une hausse de fréquentation horaire de l'ordre de +16%

Il est à noter comme en 2020 que les parkings les plus impactés sont ceux situés à proximité des gares SNCF de Perrache et de la Part-Dieu, mais ils bénéficient aussi désormais d'une reprise du trafic ferroviaire forte. Reste le cas des parkings les plus périphériques (Cité Internationale, Hôtel de Ville de Villeurbanne) qui demeurent structurellement sous-occupés.

L'actualité de l'année 2021 a été marquée par la décision de la Métropole de Lyon de contractualiser 15 contrats arrivant à échéance fin 2023 via la SPLM, Société Publique Lyonnaise de Mobilités, structure qui interviendra dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public. Cette structure vise à exploiter et développer ensemble des services à la mobilité qui gagnent en cohérence lorsqu'ils sont réunis (stationnement voiture et vélo, autopartage en station, conseil en mobilité, ...).

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte des rapports annuels des délégataires, et, après leur examen, formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL constate que la baisse, depuis 2017, de la fréquentation horaire permet la mise à disposition de places plus importantes pour les résidents. Elle note que cela entraîne une diminution importante des listes d'attente pour les abonnements –résidence ; elle souligne toutefois une remontée des inscriptions pour les abonnements vélos.

La Commission constate l'impact du télétravail, à la suite du Covid, sur l'occupation des parkings, et les disparités en termes de reprise entre les parkings de centre-ville, les parkings en périphérie et ceux desservant les gares et les aéroports directement liés à la reprise de trafic. La CCSPL se dit consciente sur le fait que la situation peut perdurer, avec l'effet télétravail sur les déplacements des entreprises.

La Commission prend connaissance des durées moyennes de stationnement dans les parcs, variables selon les emplacements (centre-ville, gares ou périphérie) et les heures, et du système de tarification, adapté à la durée de stationnement.

La CCSPL demande un affichage du nombre de places disponibles PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sur les panneaux de jalonnement dynamique et devant l'entrée des parcs, et que ce dispositif puisse figurer dans les caractéristiques des futurs contrats de la SPLM (Société Publique Lyonnaise de Mobilités).

La Commission se dit satisfaite du travail réalisé par les services de la Métropole, et de l'évolution positive de l'accessibilité PMR dans les parcs ; la CCSPL approuve l'existence d'un dispositif de signalement pour les personnes en fauteuil roulant dans le parking Bourse, qui permet de les réorienter vers un emplacement dans le parking des Cordeliers, ainsi que les travaux entamés pour le parking Bellecour.

La Commission soutient le déploiement des plans directeurs de sécurité (PDS), pour l'ensemble des parcs, destinés à relever les exigences en matière de sécurité - incendie (désenfumage et sprinklage). La CCSPL souhaite une évolution du nombre de places équipées de bornes électriques (IRVE), dont le nombre est encore limité par rapport à la demande, du fait des obligations de sécurité. La Commission soutient les plans d'investissement de la Métropole à cet effet, à hauteur de 7% du nombre de places (contre 5% dans la loi LOM - Loi d'orientation mobilités).

La CCSPL prend acte de l'objectif de déploiement de places EVS (Espaces Vélos Sécurisés) dans les parcs (5 000 prévues en 2026, contre 2 000 à ce jour), dont des places pour les vélos-cargos, en lien avec le Plan Vélos de la Métropole de Lyon.

La Commission suivra avec attention le projet urbain « Ouvrons Perrache », qui a pour vocation de redynamiser le CELP (Centre d'Échanges de Lyon Perrache), via de nouvelles mobilités douces et des commerces. Ce projet engendre la réduction de moitié des places de parking à l'intérieur du CELP. La CCSPL note que le parking des Archives (Q-Park) sera à privilégier pour un accès direct sur la gare SNCF et l'accueil de la clientèle actuelle.

La CCSPL souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour les contrats à venir dans le cadre de la SPLM, quant à la tarification, qui est actuellement, pour tous les contrats, indexée sur 3 indices : électricité, frais et services divers, salaires.

La Commission demande que soit insérée dans les futurs contrats une obligation d'installation de sanitaires, a minima pour la clientèle. La CCSPL note la potentielle difficulté à gérer des sanitaires ouverts à tous, notamment pour des raisons de sécurité des parkings.

Enfin la CCSPL se dit rassurée sur les systèmes de triple surveillance (caméras, contrôle d'accès et double fixation sur des points d'arceaux) pour les vélos à assistance électrique, lesquels concernent surtout des abonnements annuels.